Règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits.

1. RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ

PARALLELE.PRO SAS, société par actions simplifiée au capital de 100 €, 1 rue Bodin, 69001 Lyon, France. SIREN 994 897 056, R.C.S. Lyon. TVA intracommunautaire FR16994897056. Contact : technique@parallele.pro, 06 95 37 58 56. PARALLELE.PRO est le responsable de la mise sur le marché dans l'Union européenne au sens de l'article 16 du règlement (UE) 2023/988.

2. PRODUITS VISÉS PAR LA PRÉSENTE DÉCLARATION

Clous en bande acier de marque BLAST, destinés aux cloueurs à gaz et à batterie :

Famille	Outils compatibles	Longueurs
BX3	Hilti BX 3 02 · BX 3-IF · BX 3-L 02 · BX 3-ME (02) · BX 3-ME-A22	16 · 22 · 32 · 39 mm
BX4	Hilti BX 4 et déclinaisons	16 · 22 · 32 · 39 mm
GX	Hilti GX 3 · GX 100 · GX 120	16 · 22 · 32 · 39 mm
SPIT / HC6	SPIT Pulsa 800P, 800E, 700P, 700E, 1000, 40P, 40E, 27P, 27E · TJEP CP-40A · HiKOKI NC1840DAW · Bosch GNB 18V-38 · Fischer FXC85 · Makita GN420CLSE	16 · 22 · 32 · 39 mm

Conditionnements : boîte plastique de 200 ou 400 pièces, boîte cartonnée de 1 000 pièces, carton chantier de 10 000 pièces. Longueurs sur mesure de 14 à 39 mm sur demande.

3. OBJET DE LA DÉCLARATION

Le responsable identifié au point 1 déclare, sous sa seule responsabilité, que les produits visés au point 2 sont conformes à l'obligation générale de sécurité énoncée à l'article 5 du règlement (UE) 2023/988, et satisfont aux obligations suivantes :

- Analyse des risques réalisée au regard des caractéristiques du produit, de son usage prévu et des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation (article 6).
- Identification du produit par un numéro de référence permettant sa traçabilité, apposé sur l'emballage (article 9, paragraphe 5).
- Indication du nom, de la raison sociale, de l'adresse postale et de l'adresse électronique du responsable sur le produit ou son emballage (article 9, paragraphe 6).
- Fourniture des instructions d'utilisation et des informations de sécurité en langue française, sous forme de notice et de fiche d'information (article 9, paragraphe 7).
- Mise en place d'un canal de communication permettant aux consommateurs de signaler un incident ou un défaut, à l'adresse technique@parallele.pro (article 9, paragraphe 8).
- Désignation d'un responsable établi dans l'Union au sens de l'article 16, PARALLELE.PRO SAS étant elle-même établie en France.

4. DOCUMENTATION TECHNIQUE DISPONIBLE

- Notice d'utilisation, référence BLAST-NOT-CLOU-FR.
- Fiche d'information et de sécurité, référence BLAST-FDS-FR.
- Spécifications matière du fournisseur : acier trempé 53 à 58 HRC, revêtement galvanisé 8 microns.
- Tableau de correspondance des références et des conditionnements.

Cette documentation est conservée par le responsable et tenue à la disposition des autorités de surveillance du marché pendant dix ans à compter de la mise sur le marché.

PORTÉE DE LA DÉCLARATION

La présente déclaration porte exclusivement sur le règlement (UE) 2023/988. Elle ne vaut pas déclaration des performances au titre du règlement (UE) 305/2011 sur les produits de construction et ne couvre pas la gamme ancrage, qui fait l'objet d'une fiche technique distincte.

Signé pour le fabricant et en son nom

PARALLELE.PRO SAS — le représentant légal

Fait à Lyon



Document établi le 24/09/2026.